

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 101

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES

OBJET

Soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux. Aide au développement des activités portuaires. Attribution de subventions à des associations

**DGAET Direction des Routes et des ports
Service des Ports
10209**

PRESENTATION

Lors de sa séance du 31 mars 2017, le Conseil Départemental a voté les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2017 dont :

- un volet est consacré au soutien d'activités des animations et de promotion des ports, menées par les sociétés nautiques et les organismes maritimes,
- un volet consacré au développement des activités portuaires afin de financer les actions d'investissement engagées par les organismes maritimes.

SOUTIEN AUX ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION SUR LES PORTS :

Les Amis des Marins

Asso-POR-000078

La mise à disposition de moyens et services pour les marins en escale fait partie des obligations des autorités du port dans lequel le navire fait escale.

L'Etat, dans chaque Grand Port Maritime anime une Commission de bien être des gens de mer. Pour la Commission du Grand Port Maritime de Marseille, le Département a nommé par délibération N° 11 du 16 avril 2015, son représentant, Monsieur Eric LE DISSES.

Sur les sites du Grand Port Maritime de Marseille, pour les bassins Est, l'AMAM (Association Marseillaise d'Accueil des Marins) et pour les bassins ouest, « les Amis des Marins » assurent l'accueil des marins. Ces associations ont signé avec le G.P.M.M. une charte. Selon les termes de cette charte, le GPMM s'engage à mobiliser ses moyens en vue de participer à la pérennité de cette tradition, d'autres moyens sont à rechercher auprès des armateurs, des marins, de l'Etat et des collectivités locales.

L'Association « Les Amis des Marins » apporte son soutien aux marins de plus de 30 nationalités à partir de ses deux sites (Port de Bouc et le Terminal à conteneurs de Port-Saint-Louis). Elle effectue des missions d'accueil et de services. Sept salariés et de nombreux bénévoles accueillent des marins dans les foyers ouverts sept jours sur sept (connexion Internet, wifi, boutiques, restauration), effectuent des visites à bord des bateaux pour soutenir les marins qui n'ont pas accès aux foyers, aux marins hospitalisés, aux marins abandonnés, et assurent le transport gratuit.

En plus de ses activités quotidiennes, elle s'efforce d'améliorer sa reconnaissance publique afin de sensibiliser la population à la vie des marins et leur importance pour l'économie locale, nationale et internationale.

Cette association a obtenu une nomination de « Seafarers Center » en 2011, attribuée par le Centre International pour le bien être des marins, des autorités et des professions portuaires.

Budget prévisionnel (391 310 euros)

- Autofinancement (vente de produits et services) : 237 000 euros
- G.P.M.M. 25 000 euros
- Fonds privés (amateurs, dons) 31 300 euros
- Collectivités diverses 123 000 euros *dont 10 000 euros demandés au Département et 60 000 euros à la Région.*

L'association n'a jamais fait l'objet d'un audit du Département.

Afin de permettre à cette association de poursuivre ses actions sociales auprès des marins en escale sur les bassins Est du GPMM, je vous propose de lui allouer une subvention de 10 000 euros (identique aux subventions attribuées en 2014, 2015, 2016).

Club nautique du Sagnas

Por-000075

Le Club Nautique du Sagnas, constitué de 22 membres, assure la vie active et associative du port départemental du Sagnas, situé sur la commune de St-Chamas.

Parmi les manifestations organisées par cette association : concours de pêche, cortège nautique de la fête de l'Etang avec les élus, journée nature propre, secourisme et sécurité en mer. Le Club Nautique du Sagnas assure l'accueil et l'assistance des plaisanciers de passage, le maniement de la grue de levage, la surveillance et la propreté des quais et des abords immédiats. Il est le lien entre les usagers et les différentes autorités locales.

L'association n'a jamais fait l'objet d'un audit du Département.

Afin que le Club nautique puisse assurer toutes ses activités, je vous propose de lui allouer une subvention de 4 500 euros (à l'identique de la subvention attribuée en 2014, 2015 et 2016).

Association « les Calfats de l'Escalet »

Asso-POR 000079 et 000080

Cette association loi 1901 – créée en 2012 – regroupe les propriétaires des bateaux de tradition du Port-Vieux de La Ciotat. Elle aide ces personnes à entretenir, restaurer, mettre en valeur leur bien patrimonial.

Tout au long de l'année, elle organise de nombreuses manifestations dans le port et la baie de la Ciotat : 1720 - Salon Nautique – parade nautique de bateaux décorés (fête vénitienne en août) – course à la rame – pêche à l'ancienne, crèche nautique sur l'eau...

Deux manifestations « La Fête de la Mer » et « La Fête des Calfats », s'organisent à l'initiative de cette association :

Plan de financement « Fête de la Mer » (000079)

- Autofinancement : 500 €
- Ville de La Ciotat : 1 000 €
- C.D. 13 : 500 €

Plan de financement « Fête des Calfats » (000080)

- Autofinancement : 300 €
- Ville de La Ciotat : 500 €
- C.D. 13 : 500 €

L'Association n'a jamais fait l'objet d'un audit du Conseil Départemental.

Afin que cette association puisse poursuivre son programme associatif et organiser les festivités nautiques mettant en lumière le patrimoine maritime des bateaux de tradition, je

vous propose de lui attribuer une subvention globale de 1 000 euros (2015 : 1 500 euros – 2014 : 2 000 euros – 2013 : 1 000 euros).

Office de la Mer Marseille Provence

Asso-POR 000081

L'Office de la Mer Marseille Provence a pour objectif de soutenir, encourager, provoquer et coordonner tous les efforts et initiatives tendant à valoriser la mer et les rivages de vie de Marseille et du département, et à en favoriser leur utilisation.

Chacune des collectivités a désigné un représentant pour siéger au Conseil d'Administration. Par délibération N°11 du 16 avril 2015, le Conseil Départemental a désigné Monsieur Bruno GENZANA.

A l'initiative de la Ville de Marseille, l'Office de la Mer a connu une réorganisation, concrétisée par une équipe resserrée et un budget municipal en très forte régression (250 000 euros en 2014 et un prévisionnel de 75 000 euros en 2016).

L'Office de la Mer Marseille Provence se recentre sur 3 manifestations phare :

- Septembre en mer -19^{ème} édition – qui met en valeur et fait découvrir aux habitants du territoire et aux touristes les richesses maritimes de la métropole marseillaise (250 000 visiteurs, près de 900 rendez-vous proposés) ;
- Régate en vue – manifestation qui permet au grand public de découvrir le monde de voile de haute compétition en assistant aux régates depuis un bateau affrété pour l'occasion ;
- La Grande Parade 2017 : week-end festif et maritime avec l'organisation de la Grande Parade Maritime Marseille Provence 2017, qui valorise les acteurs maritimes amateurs et Professionnels.

Au titre de 2016, l'Office de la Mer Marseille Provence a bénéficié d'une subvention de 5 600 euros pour une manifestation nautique et de 5 000 euros pour son fonctionnement général.

En 2017, les dépenses prévisionnelles de l'Office de la Mer s'élève à 362 000 €, les participations demandées se répartissant de la façon suivante :

- Conseil Départemental	150 000 €
- Région	15 000 €
- Métropole	75 000 €
- Ville de Marseille	96 000 €
- C.C.I.M.P.	10 000 €
- Financeurs privés	15 000 €
- Cotisations	4 000 €
	<hr/>
	365 000 €

Le Service des Sports est sollicité pour le soutien des manifestations (estimation annuelle de 145 000€ selon dossiers spécifiques à déposer) et le Service des Ports pour son fonctionnement général (5 000 €).

Pour le maintien de ses actions en 2017, je vous propose d'accorder à l'Office de la Mer Marseille Provence la subvention de 5 000 euros (à l'identique des années 2014 – 2015 et 2016).

AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PORTUAIRES

L'Amicale des Plaisanciers du Phare

Asso-por-000090

Créée en 2004, l'Amicale des Plaisanciers du Phare a pour vocation la défense des intérêts des sociétaires, des habitants et des touristes qui fréquentent le port de Carreau à Port-St-Louis-du-Rhône. Elle propose un service de mise hors eau des bateaux aux fins de carénage. Elle organise des manifestations associatives avec les sociétaires.

Les deux pannes du port sont dans un état de délabrement avancé et mettent en danger les usagers. L'Amicale souhaite réhabiliter et mettre en sécurité la partie du port de plaisance de Carreau dont elle est locataire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 95 316 euros TTC. Ils comprennent la démolition des deux pontons en bois et la fourniture et pose de 7 passerelles.

Une première tranche de travaux est prévue fin 2017 et la deuxième tranche début 2018.

L'A.P.P. sollicite le Conseil Départemental à hauteur de 50 000 euros.

Plan de financement prévisionnel des travaux

- Fonds propre : 35 816 euros
- Région (10 %) 9 500 euros (votés 1^o trimestre 2017)
- Conseil Départemental : 50 000 euros.

Afin de permettre la sécurisation des pontons du port de Carreau, je vous propose d'allouer à l'Amicale des Plaisanciers du Phare une subvention de 50 000 euros, représentant 52,6 % de l'assiette subventionnable de 95 316 euros.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser l'attribution, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, des subventions en fonctionnement suivantes :
 - 10 000 euros à l'association « Les Amis des Marins »,
 - 4 500 euros au « Club Nautique du Sagnas »,
 - 1 000 euros à l'association « Les Calfats de l'Escalet »,
 - 5 000 euros à « l'Office de la Mer Marseille Provence ».

La dépense totale correspondante de 20 500 euros sera imputée au chapitre 65 du budget départemental

- autoriser l'attribution au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires, d'une subvention en investissement de :

- 50 000 euros à l'association « L'Amicale des Plaisanciers du Phare » pour la mise en sécurité du port de plaisance de Carteau.

La dépense correspondante de 50 000 euros sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes avec les attributaires.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Ports, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL